



**VALLÉES
D'AIGUEBLANCHE**
Communauté de communes

« Trier, c'est donner une
seconde vie à nos déchets ! »

Guide du tri des déchets



**Document
à conserver**



**Nouvelles
consignes**

« Pourquoi on trie ? »



Pour recycler : certaines matières des déchets peuvent être réutilisées pour fabriquer de nouveaux objets, c'est le recyclage. Par exemple, **il faut 15 bouteilles en plastique pour pouvoir fabriquer un pull en laine polaire.**



Pour préserver la nature : les objets de consommation sont fabriqués à partir de ressources naturelles : le papier et le carton sont fabriqués à partir de bois, le plastique est fabriqué à partir de pétrole, le verre est fabriqué à partir de la silice (sable) et l'acier est fabriqué à partir de minerai de fer. Par exemple, **en recyclant 1 tonne de bouteilles d'eau en plastique, nous évitons la consommation de 610 kg de pétrole brut.**



Pour maîtriser le coût de nos déchets : si on ne triait pas, tous les déchets iraient à l'usine d'incinération. Chaque année, le coût de l'incinération augmente. Le tri, la déchetterie mais aussi le compostage sont des moyens pour maîtriser l'augmentation des coûts des déchets.

« Où déposer les déchets triés ? »

Dans les points d'apport volontaire suivants :

Pour les emballages et le papier



OU



OU



Pour le verre



OU



NOUVEAU

Dans un but de simplification, les conteneurs bleus sont appelés à disparaître progressivement, si ce n'est déjà fait dans votre secteur.

« Que se passe-t-il après le tri ? »

Consommation du produit par l'habitant.
Tri du déchet si recyclable...

1



Collecte des déchets par les camions

2

Séparation des matières dans un centre de tri



5

Objet recyclé fini



4

Recyclage de la matière en nouveaux objets



3

Préparation de la matière pour le recyclage (broyage, nettoyage, chauffage selon la matière).



je peux déposer dans le conteneur

les bouteilles et flacons



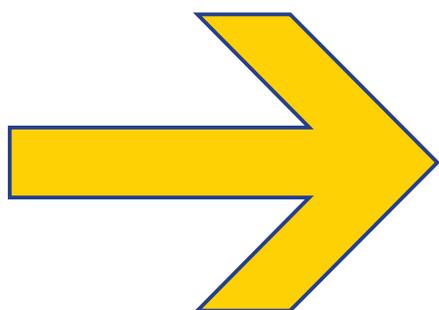
bouteilles
d'eau, de
soda

flacons de liquide
vaisselle, vinaigrette



bouteilles
de lait

boîtes
d'huile



OU



LES INTERDITS : A METTRE A LA POUBELLE



blisters



sacs et films plastiques



*pots de yaourts et
de crème*



*boîtes à oeufs
en plastique*

meur jaune

ons en plastique



bouteilles
e, de sauce



ubis
de vin



produits
ménagers



gels douche
et shampoings



CONSEILS EN PLUS

Ne jetez pas une bouteille non vidée.

Les bouchons des bouteilles en plastique se recyclent, laissez-les sur les bouteilles ou donnez-les à une association (via la déchetterie) qui les recyclera.



OU



ufs
ue



bouteilles non
vidées



**TOXIQUES : A
AMENER A LA
DECHETTERIE**

white spirit, acide
chlorydrique



barquettes en plastique

je peux déposer dans le conteneur

les emballages métalliques et aérosols



boîtes de conserve



canettes en métal



bouteilles de sirop



déodorants, désodorisants, laques



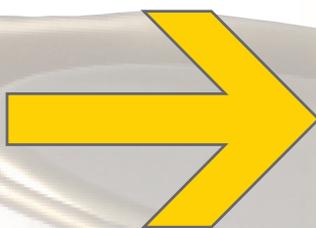
boîtes métalliques



barquettes en aluminium

CONSEILS EN PLUS

Bien vider les boîtes de conserve avant de les jeter.
Eviter le nettoyage à l'eau, inutile pour le recyclage.



OU



LES INTERDITS : A METTRE A LA POUBELLE



papier aluminium



boîtes de conserve avec des restes alimentaires à l'intérieur

les cartonnettes et briques alimentaires



boîtes de
céréales



cartons de
lessive



boîtes de
gâteaux



briques de soupe, de lait
ou de jus d'orange



autres
cartonnettes

CONSEILS EN PLUS

Eviter d'emboîter les cartons les uns dans les autres, il suffit de les aplatir pour gagner de la place dans le conteneur.

Les cartons ondulés sont trop gros pour être mis avec les emballages. Il faut les plier et les apporter à la déchetterie.



OU



LES INTERDITS : A METTRE A LA POUBELLE



assiettes en
carton



cartons avec
des restes alimentaires à l'intérieur



cartons
ondulés

je peux déposer dans le conteneur jaune

les papiers ✓



journaux



magazines



publicités



catalogues



annuaires



prospectus



courriers, enveloppes,
impressions

CONSEILS EN PLUS

Inutile de les
froisser ou de
les déchirer.

Les lamelles
de papiers sont
acceptées dans
le tri, mais pas
les confettis.



OU



OU



LES INTERDITS : A METTRE A LA POUBELLE
Les papiers spéciaux (carbone, aluminium, sulfurisés,
photos, papiers peints, mouchoirs) et papiers au contact
d'aliments.

je peux déposer dans le conteneur vert

les bouteilles, pots et bocaux en verre ✓

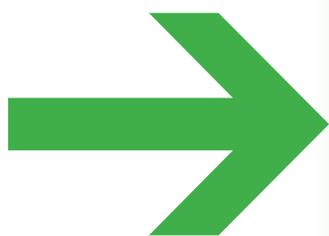
sans bouchon ni couvercle



bouteilles



pots et bocaux



OU



LES INTERDITS : A LA POUBELLE / A AMENER A LA DECHETTERIE

POUBELLE



ampoules à filament, halogènes



néons, lampes fluo-compactes «basse consommation»



vaisselle (verre à boire, pyrex, assiettes, vases...)



pots de fleurs, poteries

Le recyclage



Le compostage

Pour créer votre propre engrais, faites du compostage !

Pour cela, il faut :

- un espace avec un accès à la terre
- un composteur
- un arrosoir, une bêche et une fourche.

Comment se procurer un composteur ?

En contactant la CCVA au 04 79 24 20 04. Deux modèles de composteurs (en bois ou en plastique) sont accessibles pour 15 et 20€.

Et ensuite ?

Le composteur doit être installé dans un espace plat et si possible à mi-ombre.

La terre doit être remuée à l'endroit où vous déposerez vos déchets organiques pour faciliter la colonisation par les vers de terre, les insectes,...

Mélanger les déchets entre eux

Il est important de mélanger des déchets azotés avec des déchets carbonés, par exemple, des feuilles mortes avec des épluchures de légumes.

Aérer et humidifier le compost

L'aération et l'humidification permettent aux animaux du sol de vivre confortablement et donc de se nourrir plus facilement de nos déchets.

Pour aérer, il suffit de mélanger votre tas avec une fourche ou d'ajouter des petites branches.

Pour humidifier, vous utilisez un arrosoir mais attention à ne pas noyer le compost. Vérifiez le taux d'humidité en prenant une poignée de compost au centre du tas, en serrant la main, il faut que votre paume soit juste mouillée.

Le compostage en tas

Vous avez le choix de la façon de produire du compost.

En tas, les déchets sont à l'air libre et donc soumis aux intempéries (pluie, vent, soleil, froid). Le compost nécessite alors moins d'entretien que par traitement en composteur (arrosage, retournement). En revanche, les animaux peuvent être attirés par la nourriture, mieux vaut l'enfouir dans le compost ou mettre un grillage. Le volume de dépôt est illimité.

Le compostage permet de réduire d'un tiers le poids de votre poubelle, ce sont autant de déchets en moins à incinérer.

Les autres déchets

Les encombrants

Portes, fenêtres, réfrigérateurs, gravats, tontes de pelouses, gros cartons, étendoirs, poussettes, matelas, canapés, plâtre, meubles, etc.

Lieu de dépôt : la déchetterie de Petit-Coeur.

Consignes importantes : il est nécessaire de trier ses encombrants avant d'aller à la déchetterie. Il faut respecter les conditions d'accès (voir paragraphe ci-dessous).

Vous trouverez à la déchetterie plusieurs bennes pour recevoir le bois, le carton, la ferraille, les déchets verts, les gravats, le plâtre, les déchets électriques et électroniques, les pneumatiques, le polystyrène.

Les déchets dangereux

Acides, bases, piles, lampes, tubes néons, peintures, aérosols, huiles de vidange, batteries de voiture, solvants, diluants, etc.

Lieu de dépôt : la déchetterie de Petit-Coeur.

Remarque : jetés dans la poubelle normale et dans la nature, ils nuisent gravement à l'environnement.

La déchetterie

En plus des encombrants et déchets dangereux, la déchetterie collecte les journaux, magazines, emballages ménagers recyclables (verre, bouteilles plastiques, boîtes métalliques et cartonnettes), l'huile alimentaire (friture), les bouchons en plastique (pour les donner à une association caritative) et les vêtements en bon état (pour aider des personnes en difficulté financière).

Conditions d'accès à la déchetterie :

- **Présentation d'une carte obligatoire** à retirer en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile (facture d'électricité,...).
- **Accès gratuit pour les particuliers**, le règlement intérieur est affiché en déchetterie.
- **Accès payant pour les professionnels** selon la quantité et la nature des déchets, les produits complètement recyclés sont gratuits (cartons, ferrailles, polystyrène). Le tri des déchets est donc nécessaire avant d'arriver en déchetterie.

Horaires d'ouverture de la déchetterie

HIVER

(du 1er novembre au 28 ou 29 février)

Lundi : 8h30-12h00 / 14h00-17h00

Mardi : 14h00-17h00

Mercredi : 8h30-12h00 / 14h00-17h00

Jeudi : 14h00-17h00

Vendredi : 14h00-17h00

Samedi : 8h30-12h00 / 14h00-17h00

PRINTEMPS-ETE

(du 1er mars au 31 octobre)

Lundi : 8h30-12h00 / 14h00-18h30

Mardi : 14h00-18h30

Mercredi : 8h30-12h00 / 14h00-18h30

Jeudi : 14h00-18h30

Vendredi : 14h00-18h30

Samedi : 8h30-12h00 / 14h00-18h30

Mauvais geste d'un citoyen...



A noter : un gardien vous accueille chaque jour (sauf le dimanche) à la déchetterie. Le respect du règlement intérieur (tri des déchets, horaires d'ouverture,...) contribuera au bon déroulement de votre visite et montre votre respect envers le gardien. Pensez-y !

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Matériels piquant coupant tranchant (aiguilles, lames, ampoules).

Lieu de dépôt : au service de collecte des DASRI.

Pour plus d'informations sur ce service et notamment pour connaître les dates de collecte, merci de prendre contact auprès des mairies ou de la CCVA.

Consignes importantes : ne pas jeter les seringues dans les poubelles de tri ou dans les sacs poubelles, le risque de contamination est élevé pour les agents de collecte et de tri.



Les principes du bon trieur

- Je vide toujours mes déchets recyclables avant de les jeter dans les conteneurs de tri (pas de restes alimentaires dans le tri).
- Je ne lave pas mes déchets (inutile).
- Je n'imbrique pas mes déchets recyclables les uns dans les autres car il sera impossible de les séparer au centre de tri et je ne les enferme pas dans un sac plastique.
- Je sais que les barquettes en plastique et les pots de yaourts ne se recyclent pas alors je les jette dans ma poubelle habituelle.
- Surtout, **je fais attention aux consignes indiquées sur les conteneurs.**
- J'utilise la déchetterie lorsque j'ai de gros objets à jeter (matelas, vitres, skis,...) ou des déchets dangereux (peintures, piles, appareils électriques...) et je suis courtois avec le gardien.
- Je composte mes déchets si je possède un jardin.

L'extension des consignes de tri, c'est quoi ?

À partir de 2023, les emballages en plastique, tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice, le pot de yaourt, etc pourront être mis dans les conteneurs réservés aux emballages : l'objectif est de simplifier le geste de tri pour les usagers, augmenter la part recyclable des déchets ménagers et par là, réduire la part des ordures ménagères (non recyclable), et son impact environnemental (enfouissement et incinération).



Que signifie ce pictogramme ?

Contrairement à une idée reçue, il ne signifie pas que l'emballage est recyclable mais que son fabricant verse une cotisation à Eco-Emballages, organisme agréé par l'Etat, pour aider les collectivités à mettre en place des collectes sélectives de déchets.

Pour tout renseignement sur le tri des déchets, vous pouvez contacter la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche au 04 79 24 20 04 ou par courriel à secretariat@ccva-savoie.com

